



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage : 25 janvier 2024

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëticia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-14 : CULTURE - AIDE AUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE COMMUNAUTAIRE  
2024

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation d'envergure communautaire et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,

- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission culture et lecture publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe proposé au BP 2023 est de 25 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €. Il est proposé de reconduire cette enveloppe en 2024.

Suite à l'appel à candidatures lancé en septembre 2023, les élus de la commission culture et lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subvention attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible	Montant subvention proposé au conseil	%
Les Historiales	Les Amis du Château d'Effiat	9 400 €	2 000 €	21
Voitures anciennes	La Route de la Limagne	6 800 €	2 500 €	37
Spectacle	C2A	6 540 €	900 €	14
Festival	AMAP Villeneuve-les-Cerfs	3 400 €	1 000 €	29
Fête médiévale	Culture Nature	1 115 €	400 €	36
Festival	Le Guérinet	28 490 €	4 000 €	14
Fête du saumon	Comité des fêtes Limons	3 500€	500 €	14
Concert	Musiques Vivantes	9 277 €	1 500 €	16
Nocturnes	Marie de Berry	10 000€	500€	5
Randonnée	Les Sakados	650 €	260 €	40
Exposition	SAGGA	2 080 €	800 €	38
Festival	D'un Moi à l'Autre	16 950 €	4 000 €	24
Pétanque	Ecole de pétanque de Riom	600 €	240 €	40
Festival	Canard Zébré	49 600 €	4 000 €	8
Voitures anciennes	Les Roues Libres	4 500 €	1 400 €	31
Spectacle	ABC	3 000 €	1 000 €	33
<b>Montant total des subventions</b>				<b>25 000 €</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider les montants des aides comme présentés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- de dire qu'il n'y aura pas de deuxième appel à candidatures au cours de l'année 2024,
- d'inscrire les crédits au budget 2024.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 07 février 2024

Le président,



Le président

Claude RAYNAUD